

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –

Règle 18 ter .3)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a envoyé au Bureau international une notification de refus provisoire total et, toutes les procédures devant cet Office étant achevées, l'Office confirme à présent le refus de protection de la marque pour tous les produits et/ou services.

I. Office qui envoie la déclaration : Institut National de la Propriété intellectuelle, Rive gauche, la Maison des ministères, rue Orynbor, bâtiment 8, entrée 13, bloc 4, 010000, Astana, Kazakhstan Téléphone: +7(7172) 50-29-15
II. Numéro de l'enregistrement international : 837541 de 29/07/2004
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : OBCHTCHESTVO S OGRANITCHENNOY OTVETSTVENNOSTYU "EVRA" d.1/12 per. B.Kislovsky RU-103009 MOSKVA (RU)
IV. La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et/ou services.
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : Sakhipova N.N. Sous-directeur 
VI. Date : 06/08/2010